



Note d'unité

MRF/ MF77-VMI | N° 2020-120

Décision du 1^{er} novembre 2020

Décision n°MRF 2020-120 du 1^{er} novembre 2020

Portant délégation de signature du responsable de site de Pleyel au délégué du responsable de site de Pleyel du département matériel roulant ferroviaire (MRF)

Le Directeur de l'unité de maintenance MF77-VMI

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note Générale n°2019-045) consentie le 1^{er} octobre 2019 à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 2019-095) consentie le 1^{er} octobre 2019, au Directeur de l'unité MF77-VMI par la Directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Jean-Christophe ALBENQUE, délégué du responsable de site de Pleyel, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'atelier de maintenance des trains de la ligne 13 sur le site de Pleyel :

- 1.1.- La délivrance des habilitations électriques.
- 1.2.- L'établissement des permis feu.
- 1.3.- La signature, pour le site de Pleyel :
 - Des bordereaux de suivi des déchets industriels.



- De la déclaration annuelle de production de déchets industriels.
- Des bordereaux de suivi des déchets infectieux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe ALBENQUE, délégué du responsable de site de Pleyel, de donner délégation aux agents de l'atelier de maintenance des trains de la ligne 13 :

M. Jean-Christophe DELATTRE, responsable d'équipe corrective jour
M. Mathieu LOPES FERNANDES, responsable d'équipe préventive jour
M. Alexis THIBAUT, responsable d'équipe de nuit
M. Pascal RAOUX, responsable d'équipe préventive jour
M. Mamadou THIONGANE, technicien de l'équipe de nuit

M. Franck MOLINER, opérateur qualifié chargé de la maintenance des Equipements Industrielles, délégation seulement pour les actes 1.4.

A l'effet de signer en son nom les actes 1.3., et 1.4. dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MF77-VMI n° 2020-060 en date du 1^{er} Juin 2020.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 2020

Pascal BONNETAUD

Le responsable de site de Pleyel